



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC



MOBILISATION DOM DU 10 OCTOBRE 2017 :

Une première très encourageante !!

A l'appel des trois fédérations CGT de la Fonction publique et du collectif CGT des originaires de l'Outre-mer, environ 400 personnes se sont rassemblées devant le ministère des Finances et de l'Economie à Paris-Bercy où se trouve le ministre de l'Action et des comptes publics en charge de la Fonction publique : Gérald DARMANIN. Cette belle mobilisation, colorée, dynamique, déterminée et chantante s'est faite entendre et a contribué à ce qu'une délégation soit reçue en audience.

Casimir LARGENT, animateur du collectif DOM confédéral et Angel ESCRIBANO, co-secrétaire du Syndicat CGT Centrale finances pilotaient la délégation des représentants des fédérations.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS) : Mme Karima SALEM.

Union Fédérale des Syndicats de l'Etat (UFSE) : M. Gaëtan SILENE.

Union des Syndicats de l'Assistance Publique de Paris CGT : Mmes Rosemay ROUSSEAU S.G, Lucette BASILEU, et M. Maurice TARCY.

Mme DELLY DELYON US VILLE DE PARIS, Monique STANISLAS services du 1^{er} Ministre et M. Frédéric CONSTANT des Finances publiques.

Alexis BRUGERE, conseiller auprès du cabinet du ministre « Gérald DARMANIN » et **Olivier BERGER**, chargé de mission Outre-Mer, représentant Thierry LE GOFF, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) ont été les interlocuteurs de la délégation CGT.

Après les présentations d'usage, les raisons de la présence de 400 manifestants originaires de l'outre-mer sous les fenêtres du ministère ont été exposées : **Trop de critères exigés, trop de refus du congé bonifié, trop de discriminations subies par les bénéficiaires du droit !**

La CGT a présenté d'emblée ses exigences :

- un texte juridique unique (*décret, loi...*) pour les trois versants de la fonction publique,
- une seule application uniforme à ces trois versants de la Fonction Publique, et respectant l'esprit du texte,
- une définition simple du CIMM (*Centre des Intérêts Moraux et Matériels*) objet de toutes les récriminations, à partir de critères accessibles,
- la réévaluation de l'indice 340 permettant la prise en charge du conjoint. Le seul qui n'est pas été réévalué depuis 1953,
- l'égalité de traitement entre fonctionnaires.

Dans chaque intervention, nous avons insisté sur le ras le bol des bénéficiaires (*demandeurs de congé bonifié*) face à la croissance du nombre de critères à remplir, au comportement parfois jubilatoire des gestionnaires qui refusent le droit remettant même en cause leur qualité d'originaire de l'outre-mer, les drames humains et la souffrance que tout cela provoque.

Plusieurs exemples de refus abusifs du droit ont été évoqués afin de mieux démontrer l'absurdité existante, pour ne pas dire plus, dans les prises de décisions des décideurs ainsi que la disparité d'application du droit.

Enfin, la CGT a ré-insisté sur la dimension sociale du congé bonifié et sur l'indéfectibilité du lien moral et culturel qu'a tout originaire avec son « pays ».

Côté ministère, nos deux interlocuteurs ont, à tour de rôle, présenté leur position et point de vue quant au problème du congé bonifié. M. BRUGERE s'est dit ravi de nous recevoir et que s'il fallait le faire à nouveau, il le ferait. (*Ne t'inquiètes pas nous allons revenir !!!*). Comme toujours avec un nouveau gouvernement, ils ont joué sur l'aspect « on vient d'arriver » et c'est un problème ancien. **Soit !**

Ils sont bien conscients des problématiques que rencontrent les originaires de l'outre-mer quant à l'application de leur droit à congé bonifié. Ils se dédouanent en nous disant que la mise en application du congé bonifié est laissée à la main des gestionnaires, et qu'ils ne peuvent pas intervenir. Dans leurs propos, peu d'espoirs en s'adressant au Ministère pour les dossiers en contentieux. Le Ministère ne se mêlerait pas du juridique.

Pour le représentant de la DGAFP, il n'y a pas de remise en cause prônée par la fonction publique. Encore heureux mais, **nous n'y croyons pas !** L'amplification des refus prouve que cette politique est orchestrée dans un but purement comptable, pour abaisser les dépenses publiques. Selon lui, la question du CIMM ferait déjà l'objet de discussions avec des organisations syndicales et dans le cadre de la loi sur l'Égalité Outre-mer un chantier serait ouvert (*qui discute et depuis quand ??*). Des travaux seraient aussi en cours avec les employeurs publics, lesquels auraient été destinataires d'un courrier de la DGAFP rappelant la stricte application du droit.

Nous avons rappelé la plateforme revendicative de la CGT sur les autres droits auxquels les originaires peuvent prétendre et demandé une application de ces droits existants sans délais.

Conclusion CGT :

Bien entendu, nous n'attendions pas de résultat immédiat de cette entrevue. Néanmoins, l'audience obtenue est déjà une première victoire à inscrire à l'actif de cette belle mobilisation. Il est clair que les situations ne vont pas changer à court terme pour toutes celles et ceux qui ont d'ores et déjà essuyés un refus de leur droit pour 2017 et 2018.

Nous ne laisserons pas les choses en l'état.

Ensemble, nous ferons tout pour que nos revendications soient entendues et satisfaites. La CGT donne rendez-vous pour d'autres actions et une mobilisation de masse très prochainement.

FO PA NOU OUBLYE SE LYANNAG KA FE NOU VANSE,
SE LITE KA FE NOU GANNYE !!!

